SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 13 juin 2023

№2023,19

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juin 2023, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle ont été convoqués par M. ROY Sébastien, maire pour le 13 juin 2023 à 20 h 30.

Ordre du jour :
1 – Désignation d'un secrétaire de séance
1 – Désignation d'un secrétaire de séance
2 – Arrêt du Procès-Verbal du 9 mai 2023
3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
4 – Demande de subvention de l'association « L'outil en main »
5 – Révision du loyer du 5 Impasse de l'Ancien Bois
6 – Attribution du marché de voirie
7 – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour la réhabilitation et extension de la salle de convivialité et vestiaires et autorisation donnée à M. le Maire pour lancer la consultation
8 – Convention avec l'agence des services aux collectivités locales concernant la réhabilitation et extension de la salle de convivialité et des vestiaires
9 – Mise à disposition de l'agent technique pour les besoins d'une commune voisine
10 – Réflexion sur l'aménagement des arrêts de bus sur le territoire de la commune
11 – Organisation des festivités du 14 juillet

12 – Questions diverses

Sébastien ROY, Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 juin 2023
Procès-Verbal

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois
le : 13 juin 2023

Le conseil municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. ROY Sébastien, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 6 juin 2023

PRESENTS : Mmes DIGUET, KAPPELHOFF, JAUD, PHELIPPEAU
Ms GUERIN, BURCELOT, GABORIAU, ROY

ABSENT EXCUSÉ : M. BRÉMAND donne pouvoir à M. ROY
M. CORMIER donne pouvoir à Mme PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : M. GABORIAU

2023 – 05 - 01 – Désignation d'un secrétaire de séance

Considérant qu'à l'occasion de chaque réunion du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer un secrétaire de séance ;

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 13 juin 2023

Vu les conseillers proposés ;

A l'unanimité des membres présents et représentés, M. GABORIAU est nommé secrétaire de séance.

2023 – 05 -02 – Arrêt du Procès-Verbal du 9 mai 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 mai 2023 a été transmis par mail le 12 mai 2023 à Mmes et Ms les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ARRETE le procès-verbal du 9 mai 2023.

2023 – 04 – 03 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal conformément à la délibération n° 2020-07-06 du 21 juillet 2020

ANNÉE 2023				
Nature de la décision				
Description		**Décision**	**Date**	**Montant**
2023-053	Frais TIPI PAY-FIP	Centre des Finances Publiques	05/05/2023	0.31 €
2023-054	Achat divers petit Equipe-Ment	SAS CADIS St-Jean de Beugné	12/05/2023	774.72 € TTC
2023-055	Achat fournitures bureau	SAS BOUTIN	12/05/2023	135.89 € TTC
2023-056	Achat papier Etat Civil	PhilaPoste	12/05/2023	46.06 € TTC
2023-057	Renouvellement antivirus	ALYATIS	12/05/2023	43.63 € TTC
2023-058	Assurance statutaire Contribution CDG	Centre de Gestion	12/05/2023	85.92 € TTC
2023-059	Facture téléphone mairie	LINKT	12/05/2023	12.00 € TTC
2023-060	Facture internet fibre	LINKT	12/05/2023	360.00 € TTC
2023-061	Compensation SFT	Caisse des dépôts	12/05/2023	510.00 € TTC
2023-062	Achat vitrine affichage	FABREGUE	12/05/2023	933.32 € TTC
2023-063	Annonce presse travaux Voirie	MEDIALEX	26/05/2023	267.61 € TTC
2023-064	Travaux lamier	SARL REGNER PAYSAGE	30/05/2023	780.00 € TTC
2023-065	Changement gestionnaire Chauffage 3 Imp. Ancien Bois	PLANTINET	30/05/2023	490.84 € TTC
2023-066	Maintenance photocopieu	BOUTIN SA	30/05/2023	145.10 € TTC
2023-067	Régularisation maintenanc	BOUTIN SA	30/05/2023	451.02 € TTC
2023-068	Ajout page site internet	SITADI	30/05/2023	60.00 € TTC
2023-069	Assurance statutaire Contribution CDG	Centre de Gestion	30/05/2023	2.32 € TTC
2023-070	Achat manifestation Troc de plantes	Le Fournil Caillerot	30/05/2023	18.00 € TTC
2023-071	Achat troc de plantes Et 8 mai	VERGERS CAILLEROT	30/05/2023	34.50 € TTC

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 13 juin 2023

№2023.20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, prend acte des décisions prises par M. le Maire.

2023 – 05 - 04 – Demande de subvention de l'association « L'outil en main »

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil de la demande de subvention émanant de l'association L'OUTIL en MAIN du Pays de l'Hermenault.

Après avoir pris connaissance de la demande, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents :

✓ De verser une subvention de 200 € à l'association L'OUTIL en MAIN du Pays de l'Hermenault.

2023 – 05 - 05 – Révision du loyer du 5 Impasse de l'Ancien Bois

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à augmenter le loyer du locataire du 5 Impasse de l'Ancien Bois en fonction de l'IRL du 1er trimestre, comme indiqué dans son contrat de location :

$$\frac{425{,}43 \times 138.61}{133.93} = 440.28 \text{ € soit une augmentation de } 3.49\ \%$$

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

D'augmenter le loyer comme indiqué ci-dessus. Le loyer du 5 Impasse de l'Ancien Bois passera à **440.28 € à compter du 1er août 2023**

2023 – 05 - 06 – Attribution du marché de voirie

Monsieur le Maire rappelle le lancement de la consultation pour les travaux voirie 2023 et relevant de la procédure adaptée.
Il rappelle les caractéristiques essentielles de ce programme : travaux en enrobé sur la route de La Basse Barre à Boutet (1 730 m, en une tranche ferme).

Le coût prévisionnel est estimé à 76 959,00 € TTC

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats de la consultation des entreprises et à l'unanimité des membres présents et représentés :

➢ Attribut le marché à l'entreprise COLAS
Lot unique
- Pour un montant de **71 979.60 € TTC**

➢ AUTORISE M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 13 juin 2023

2023 -05 - 07 – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour la réhabilitation et extension de la salle de convivialité et vestiaires et autorisation donnée à M. le Maire pour lancer la consultation

Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de programme et le tableau d'investissement,

Par convention en date du 02/09/22, la commune a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'étude de faisabilité et du Programme.

Monsieur le Maire présente le projet de programme ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élevant, en valeur juin 2023, à la somme de 508 000.00 euros HT et propose de les approuver. Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- Démolition des vestiaires existants,
- Rénovation de la salle M. PIARD (env. 55 m2),
- Création d'une salle pour les associations (env. 100 m2)
- Coût estimatif des travaux : 383 500.00 € HT (valeur juin 2023)

Monsieur le Maire propose, si ce programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération sont approuvés, d'engager la réalisation de l'opération et de lancer les procédures de consultation pour choisir un maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique, un coordonnateur SPS et tout autre intervenant dans le respect du Code de la commande publique.

Monsieur le Maire précise que la rémunération prévisionnelle du maître d'œuvre est inférieure au seuil des procédures formalisées. Ainsi, une procédure adaptée peut être lancée pour choisir le maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 8 pour et 2 contre

DÉCIDE :

- D'approuver et d'adopter le programme de réhabilitation et extension de la salle de convivialité et des vestiaires présenté par Monsieur le Maire ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle s'élevant, en valeur juin 2023, à la somme de 508 000.00 euros HT, dont un coût estimatif des travaux s'élevant à 383 500.00 euros HT,
- De lancer la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre,
- De lancer les différentes procédures de consultation pour les autres intervenants,

DONNE :

- Tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence,
- Tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation et lui donne notamment tous pouvoirs pour le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte,

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 13 juin 2023

- L'autorisation à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,

PRÉCISE :

- Que les dépenses correspondantes seront engagées sur les articles 203 et 2131 du budget communal

2023 -05 -08 – Convention avec l'agence des services aux collectivités locales concernant la réhabilitation et extension de la salle de convivialité et des vestiaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1531-1 et L.2122-21 ;

Vu la délibération en date du 4 décembre 2012, concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.
Vu le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Pour répondre aux besoins de la population et renforcer la dynamique d'aire de loisirs de l'espace autour du plan d'eau et du terrain de football, les élus souhaitent démolir l'actuel vestiaire devenu vétuste, conserver la salle dite « M. Piard », construire un nouveau bâtiment avec un vestiaire, une salle commune et un préau.
Les associations locales manquent de place pour leurs activités. Les élus souhaitent proposer un espace qui pourrait prendre forme d'un bâtiment « en dur » et d'un préau modulable, propice à abriter toutes sortes d'évènements culturels, familiaux, sportifs…

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

1. Donne un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation et extension de la salle de convivialité et des vestiaires, pour un budget prévisionnel de 508 000 € HT (valeur juin 2023)

2. Approuve la convention à maîtrise d'ouvrage

3. Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :

   - **Pour la tranche ferme** :
   - 1.40 % du montant de l'assiette de rémunération, s'élevant provisoirement à la somme de 6 454.00 € HT, pour la mission relative aux choix du maître d'œuvre
   - 1.65 % du montant de l'assiette de rémunération, s'élevant provisoirement à la somme 7 606.50 € HT, pour la mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études de maîtrise d'œuvre

   - **Pour la tranche optionnelle** :
   - 2.81 % du montant de l'assiette de rémunération, s'élevant provisoirement à la somme de 12 939.50 € HT, pour la mission relative à l'assistance à la maîtrise

d'ouvrage durant la phase de réalisation et jusqu'à réception de travaux (et délai de garantie de parfait achèvement)

4. Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'article 203 du budget communal

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions,

2023 – 05 - 09 – Mise à disposition de l'agent technique pour les besoins d'une commune voisine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Cyr-des-Gâts a besoin d'un employé technique pour effectuer des travaux de fauchage. M. le Maire de St-Cyr demande si l'employé communal de notre commune pourrait être mis à leur disposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

- Décide de mettre à disposition de la commune de St-Cyr-des-Gâts l'employé communal de Saint-Laurent de la Salle selon les conditions ci-après :
  - ✓ Durée : du 22 juin 2023 au 28 juillet 2023
  - ✓ Travaux : pour effectuer les travaux de fauchage
  - ✓ Horaire : 7h/semaine
- Décide d'établir une convention de mise à disposition de personnel communal avec la commune de St-Cyr-des-Gâts
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition.

2023 – 05 - 10 – Réflexion sur l'aménagement des arrêts de bus sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire rappelle la réflexion des membres du Conseil Municipal concernant l'aménagement des arrêts de bus de la commune, éclairer les lieux et installer des abris bus.
Il donne lecture de l'estimation concernant l'éclairage et des pris des abris bus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- De réfléchir à l'achat d'un abri bus par la commune et l'installation d'un éclairage autonome à LED.

- De demander au département qui prend en charge l'installation des abris bus sur les routes départementales.

2023 – 05 - 11 – Organisation des festivités du 14 juillet

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir sur l'organisation de la fête du 14 juillet.

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 13 juin 2023

№2023,22

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide :

- D'organiser une randonnée pédestre et cycliste dans la matinée avec un ravitaillement,
- D'offrir l'apéritif avant le pique-nique apporté par chacun
- D'organiser diverses activités dans l'après-midi et louer une structure gonflable pour les enfants.
- D'offrir de la brioche dans l'après-midi

➢ Le règlement des factures correspondantes sera imputé à l'article 623

2023 – 05 - 12 – Questions diverses

1) Il est porté à la connaissance des conseillers que les pompiers sont intervenus pour des feux sur la commune.

2) Le Conseil Municipal organise une journée pour la pose d'enrobé à froid.

3) M. le Maire informe de la possibilité de réaliser une campagne de stérilisation des chats

4) Les membres du conseil municipal se retrouveront pour une soirée détente.

5) La prochaine réunion de conseil est fixée au mardi 18 juillet et mardi 29 août.

La séance est close à 23 H 25

Comportant les délibérations suivantes

1 – Désignation d'un secrétaire de séance
1 – Désignation d'un secrétaire de séance
2 – Arrêt du Procès-Verbal du 9 mai 2023
3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
4 – Demande de subvention de l'association « L'outil en main »
5 – Révision du loyer du 5 Impasse de l'Ancien Bois
6 – Attribution du marché de voirie
7 – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour la réhabilitation et extension de la salle de convivialité et vestiaires et autorisation donnée à M. le Maire pour lancer la consultation
8 – Convention avec l'agence des services aux collectivités locales concernant la réhabilitation et extension de la salle de convivialité et des vestiaires
9 – Mise à disposition de l'agent technique pour les besoins d'une commune voisine
10 – Réflexion sur l'aménagement des arrêts de bus sur le territoire de la commune
11 – Organisation des festivités du 14 juillet

12 – Questions diverses

Actes certifiés exécutoires
Réception par le Sous-Préfet : le 16 juin 2023
Publication : le 16 juin 2023

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 13 juin 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENCE
M. ROY Sébastien	Présent
M. GUERIN Didier	Présent
Mme JAUD Céline	Présent
M. BURCELOT Cyrille	Présent
M. GABORIAU Charly	Présent
Mme KAPPELHOFF Laura	Présent
Mme PHELIPPEAU Patricia	Présent
M. BRÉMAND Jacky	Absent pouvoir à M. ROY
M. CORMIER Jean-Charles	Absent pouvoir à Mme Phelippeau
Mme DIGUET Stécy	Présent

Fait à Saint-Laurent-de-la-Salle, le 15 juin 2023

Le Maire
Sébastien ROY

Le Secrétaire de séance,
Charly GABORIAU